



COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le trente novembre à 20 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr COUTROT Gérard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14
Date de la convocation : 23 novembre 2015
Date d'affichage du compte-rendu : 04 décembre 2015

PRESENTS AU DEBUT DE LA SEANCE : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :
Nadège BOUTEILLER qui donne procuration à Amandine BARATO

Mme RIGOLET Julia est élue secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 octobre 2015.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

COM-53-30-11-2015 : Reconduction des crédits d'investissement préalable au vote du budget prévisionnel 2016

Monsieur Ginet, Adjoint au Maire, explique au conseil municipal qu'il est nécessaire tous les ans d'autoriser Monsieur le Maire à engager et à mandater les nouvelles dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Prévisionnel 2016, et ce pour le budget principal et le budget Assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord,

PRÉCISE que cette autorisation, applicable en janvier 2016, est limitée au quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent (2015) déduction faite des dépenses relatives au remboursement de la dette

AUTORISE le Maire à reporter les crédits non utilisés du Budget 2015.

DIT que les crédits effectivement engagés sur la base de cette autorisation seront obligatoirement repris au budget prévisionnel 2016.

COM-54-30-11-2015 : Devis achat tablettes numériques pour l'école

Monsieur Froidevaux, Adjoint au Maire, fait part au conseil municipal du devis, transmis par Madame la Directrice de l'école de Sampans, pour l'achat de 3 tablettes numériques d'un montant de 1 214.96 € TTC pour l'école maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix contre,

DECIDE de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

COM-55-30-11-2015 : Devis achat manuels scolaires

Monsieur Froidevaux, adjoint au Maire, explique au conseil municipal que les programmes scolaires des classes de primaires vont être modifiés en 2016 et qu'en conséquent les manuels scolaires devront être renouvelés et il convient donc d'approuver le devis d'un montant de 2 625.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le devis d'un montant de 2 625.00 € TTC

PRECISE que les crédits budgétaires seront inscrits au budget prévisionnel 2016

COM-56-30-11-2015 : Devis restauration parcours de sportifs

Monsieur Holtz, Adjoint au Maire, fait part au conseil municipal du projet intercommunal, entre Champvans, Monnières et Sampans, de restauration du parcours de santé. La commune de Monnières, investigatrice du projet, a transmis un devis, de l'Office National des Forêts (ONF), de restauration de ce parcours d'un montant de 6 670.00 € HT (soit 8 003.52 € TTC). Cette dépense serait répartie entre les trois communes au prorata du nombre d'habitants de chaque commune. De plus, une convention d'entretien devra être signée avec l'ONF d'un montant annuel de 780.00 € HT (936.00 € TTC) ; somme serait également répartie entre les trois communes par tiers (soit 312 € par commune).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix POUR, 5 voix CONTRE et 3 abstentions

VALIDE le devis de l'office national des forêts d'un montant de 6 670,00 € HT,

ACCEPTE qu'une convention d'entretien soit signée avec la commune de Monnières,

ACCEPTE le montant annuel de la convention d'entretien d'un montant de 780.00 € HT (936.00 € TTC) réparti entre les trois communes par tiers,

PRECISE que la commune de Monnières sera chargée de régler les factures en totalité charge à elle de récupérer la part afférente aux deux autres communes.

COM-57-30-11-2015 : Terrain synthétique – Demande de subvention – Fédération Française de Football - *Annule et remplace la délibération COM-51-26-10-2015*

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet intercommunal (Champvans – Monnières et Sampans) et de l'association US Trois Monts de créer un terrain de football à 5 en synthétique sur la parcelle ZB n°105 Rue de l'Etang à Sampans.

Le projet est estimé à 75 000 € HT (travaux et maîtrise d'œuvre) ; ce projet peut être financé à hauteur de 50 % par la Fédération Française de Football. Le Maire précise que ce projet sera réalisé si et seulement si la subvention est accordée.

Monsieur le Maire précise également que les travaux seraient réglés en totalité par la commune afin de pouvoir bénéficier du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) ; ces travaux seront ensuite remboursés par les deux autres communes à hauteur de 25 % chacune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 11 voix POUR et 2 abstentions

VALIDE le projet de création d'un terrain de football synthétique à 5

SOLLICITE auprès de la Fédération Française de Football une subvention à hauteur de 50% pour la création du terrain de football synthétique

MANDATE le Maire pour signer les pièces relatives à ce dossier

COM-58-30-11-2015 : Création poste adjoint technique

Monsieur Ginet, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins de service, il convient de renforcer les effectifs des services techniques.

Il propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer les tâches afférentes à un tel emploi à compter du 01^{er} juillet 2015.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix POUR et 1 voix CONTRE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE d'adopter la proposition ci-dessus

CHARGE le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

DECIDE de modifier ainsi le tableau des emplois,

DECIDE d'inscrire au budget prévisionnel 2016 les crédits correspondants.

COM-59-30-11-2015 : Recensement de la population – nomination de deux agents recenseurs

Monsieur Froidevaux, Adjoint au Maire, rappelle qu'un recensement des habitants va être réalisé sur la commune en 2016 (du 21 janvier 2016 au 20 février 2016). Pour le bon déroulement de cette enquête de recensement, il est nécessaire de désigner un agent recenseur par district soit deux agents recenseurs sur la commune de Sampans, qui collecteront les enquêtes de recensement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Mme BESANCON Chantal et Mr CLERGET Richard agents recenseurs de la commune de Sampans.

COM-60-30-11-2015 : Désignation membres Association Foncière

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, la validité du Bureau de l'Association Foncière venant à échéance, il est nécessaire de renouveler les membres de ce Bureau.

Il précise qu'en application de l'article R 133-3 du Code rural, Livre I, il incombe au Conseil Municipal de désigner une liste de 3 propriétaires exploitants ou non, dans le périmètre remembré.

Il est alors procédé au scrutin selon les formes habituelles en matière d'élection de délégués communaux.

Après dépouillement des votes, le Conseil Municipal prend acte des résultats du scrutin final :

LISTE DES MEMBRES DESIGNES POUR FAIRE PARTIE DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE

- Mme RIVA épouse MOULLET Odile domiciliée à SAMPANS (Jura)
- Mme GAUDILLIER épouse GAUTHRON Séverine domiciliée à SAMPANS (Jura)
- Mr BERNARDIN Jean-Pierre domicilié à SAMPANS (Jura)

COM-61-30-11-2015 : Rapport annuel SICTOM de la zone de Dole

Monsieur HOLTZ, adjoint au Maire, fait part au conseil municipal du rapport annuel du SICTOM de la zone de Dole qu'il convient de prendre acte. Le Conseil Municipal, prend acte de ce rapport.

QUESTIONS DIVERSES

COM-62-30-11-2015 : Tarifs divers - Approbation

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués en 2015 et propose de les modifier comme suit :

DROIT DE PLACE – occupation du domaine public	MARCHE COMMUNAL	<u>Installation permanente</u> Redevance forfaitaire semestrielle de 50 euros par emplacement	<u>Installation épisodique</u> Redevance forfaitaire de 5 euros par emplacements et par jours d'occupation
	STATIONNEMENTS REGULIERS (camions pizzas ...)	10 euros par passage	
	VENTES AU DEBALLAGE	20 euros la journée sans détail à la demi-journée	
LOCATION TERRAINS COMMUNAUX	ENTREPOSAGE de BOIS	10 euros par an	
	JARDINS	0.03 euros le m2 par an	
AFFOUAGE	5 euros le stère		
LOCATION LOCAL PETANQUE	du 01 mai au 30 octobre uniquement	<u>Habitants de Sampans</u> 100 euros / journée	
FRAIS DE SCOLARISATION	Participation demandée à la commune où est domicilié l'enfant inscrit à l'école	100 euros par enfants et par année scolaire	
LOCATION VAISSELLE hors espace polyvalent	perte ou casse facturée dans les mêmes conditions que pour l'espace polyvalent	MISE A DISPOSITION GRATUITE	
LOCATION TABLES – CHAISES ET BANCS	perte ou casse : table : 90 € la pièce - banc 38 € la pièce - chaise 14 € la pièce	MISE A DISPOSITION GRATUITE Avec une caution de 150 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer les tarifs mentionnés ci-dessus.

PRECISE que ces tarifs seront appliqués à partir du 01^{er} janvier 2016 et pour les années suivantes jusqu'à l'adoption d'une nouvelle délibération.

COM-63-30-11-2015 : Terrain synthétique – Demande de subvention – Fédération Française de Football (partie éclairage)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° COM-57-30-11-2015 dans laquelle a été validé le projet de création de terrain de football synthétique à 5 ainsi que la demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football.

Monsieur le Maire précise qu'une subvention peut être demandée pour la partie éclairage de ce projet à la Fédération Française de Football. Il propose le devis de l'entreprise ENGIE INEO d'un montant de 8 152.50 € HT.

Monsieur le Maire précise également que les travaux seraient réglés en totalité par la commune afin de pouvoir bénéficier du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) ; ces travaux seront ensuite remboursés par les deux autres communes à hauteur de 25 % chacune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 11 voix POUR et 2 abstentions

VALIDE le projet de création d'un terrain de football synthétique à 5 (partie éclairage)

SOLLICITE auprès de la Fédération Française de Football une subvention pour la partie éclairage du terrain de football synthétique

MANDATE le Maire pour signer les pièces relatives à ce dossier

INFORMATIONS DIVERSES

- **ID n°1 : Changement de semaine de collecte des bacs emballages (bleus et jaunes) :** à compter du 01er janvier 2016, le ramassage des bacs emballages (bleus et jaunes) aura lieu **les mercredis en semaines PAIRES**. Il est rappelé que la collecte a lieu entre 5h et 20h, il faut donc prévoir de sortir les bacs la veille au soir et de les rentrer une fois la collecte réalisée.
- **ID n°2 : Modification du PLU – Lotissement les Ruottes – Avancement du dossier**
Le conseil municipal, dans sa séance du 26 octobre dernier, a accepté de procéder à la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ; le Maire a été chargé de monter le dossier de modification simplifiée ; celui-ci a donc été rédigé et transmis aux organismes compétents (conseil départemental, conseil régional, Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Préfecture du Jura, Chambre consulaire) le 20 novembre

dernier. Ces organismes peuvent faire part de leurs remarques avant la mise à disposition du public qui aura lieu du 11 janvier au 12 février 2016. Par ailleurs, afin que la population soit informée de cette procédure et de la mise à disposition du dossier de modification un avis devra être inséré dans la presse locale. Une fois cette mise à disposition réalisée, le conseil municipal pourra délibérer afin d'approuver la modification.

- **ID n°3 : Repas des anciens du 20 décembre 2015** : Monsieur le Maire rappelle le repas offert aux anciens le dimanche 20 décembre 2015 au chalet du Mont Roland.
- **ID n°4 : Permanence des bureaux de vote – élections régionale des 6 et 13 décembre 2015**
- **ID n°5 : Bourse aux jouets et à la puériculture** organisée par l'Association des parents d'élèves à la salle des fêtes de Monnières.

Séance levée à 21h50